

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 MARS 2025

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 48

Pouvoirs : 8

Votants : 56

Date de convocation et d'affichage :

7 mars 2025

Numéro :

D20250313_52

Objet :

Désignation d'un quatrième délégué suppléant au sein du syndicat Organom

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. COURRIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	CHARRIERE	x	P. POTTIER
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x	C. MONIER
	Rachel	RIONET	x	JP. GRANGE
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x	
	Evelyne	ESCRIVA	x	
	Pascal	GAGNOLET	x	
	Claude	LEFEVER	x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x	
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINLER	x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x	
	Martine	MOREL-PIRON	x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x	
	Isabelle	DUBOIS	x	
	François	MARECHAL	x	P. LARRIEU
	Marie Anne	ROUX	x	I.DUBOIS
	Didier	FROMENTIN	x	
	Agnès	DUPERRIER	x	
	Jacques	LIENHARDT	x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil communautaire à Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-7 relatifs à la désignation des délégués des EPCI aux syndicats,

Vu les articles L.2122-7 et L.2121-21 du CGCT applicable par renvoi aux EPCI par l'article L.5211-7 du même code,

Vu la délibération n° 20-107 portant désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du syndicat ORGANOM,

Vu le nombre de délégués titulaires fixés à 4 et par voie de conséquence le nombre de délégués suppléants à 4 également par délibération n°D2021029 en date du 1^{er} juin 2021, du syndicat ORGANOM portant sur la modification des statuts,

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes est membre du Syndicat ORGANOM au sein duquel elle désigne des délégués titulaires et suppléants,
Considérant que le renouvellement des délégués titulaires au sein du syndicat doit être décidé par le conseil communautaire conformément aux articles L.5211-6 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités,
Considérant que les délégués sont élus pour représenter la Communauté de communes de la Dombes auprès du syndicat ORGANOM,
Considérant que les délégués doivent porter devant l'organisme extérieur qu'est le Syndicat ORGANOM la position de la Communauté de Communes,
Considérant que l'article L.2121-33 du CGCT applicable aux EPCI par renvoi de l'article L.5211-1 du même code, prévoit que la fixation par ces dispositions de la durée des fonctions assignées aux délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,
Considérant que les délégués sont élus au scrutin uninominal secret,

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner le quatrième délégué suppléant en tant que représentant de la Communauté de Communes de la Dombes au sein du syndicat Organom.

Après un appel de candidature, la Présidente a procédé au déroulement du vote.

1/Election du 4^{ème} délégué suppléant à Organom :

S'est porté candidat :

- Madame Martine MOREL PIRON

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	56
Nombre de votes blancs	
Nombre d'abstentions	17
Nombre de suffrages exprimés	39
Majorité absolue	20

A obtenu :

- Madame Martine MOREL PIRON 39 voix

Madame Martine MOREL PIRON, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} déléguée suppléant au sein du syndicat Organom.

Ainsi fait et délibéré, le 13 mars 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

